

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 mars 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-huit février deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

LANCEMENT DE LA
PROCEDURE
D'ACCORD-CADRE
A BONS DE
COMMANDE
RELATIF A LA
FOURNITURE DE
MATERIAUX
DESTINES A
L'ACTIVITE DES
ATELIERS
MUNICIPAUX

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliale GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Bénédicte BARBET, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Alice CANABATE par Gaëlle GIFFARD, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Brigitte BERCERON par Bénédicte BARBET, Frédérique SARRE par Hélène BERTHOUMIEUX.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

SECRETAIRE : Richard LE PONTOIS.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIAUX DESTINES A L'ACTIVITE DES ATELIERS MUNICIPAUX

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Les équipes des Ateliers municipaux, rattachées à la Direction des bâtiments, réalisent divers travaux et assurent la maintenance du patrimoine bâti de la commune.

Afin de mener à bien leurs missions, les ateliers s'appuient sur un marché ayant pour objet la fourniture de divers matériaux nécessaires à leur activité. L'actuel marché de fournitures arrivant à échéance, il convient de procéder au lancement d'un nouveau marché.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve le lancement de la procédure d'accord cadre à bons de commande relatif à la fourniture de matériaux destinés à l'activité des Ateliers municipaux.

ARTICLE 2 : Précise que le montant global de l'accord-cadre pour les six lots et pour sa durée totale, est donc estimé à 456 000 € HT, soit 547 200 € TTC (TVA à 20%), et est décomposé annuellement comme suit :

- Lot 1 : fournitures de plomberie pour un montant de 60 000 euros HT ;
- Lot 2 : fournitures de serrurerie pour un montant de 72 000 euros HT ;
- Lot 3 : fournitures d'outillage pour un montant de 60 000 euros HT ;
- Lot 4 : fournitures de menuiserie pour un montant de 30 000 euros HT ;
- Lot 5 : fournitures de peinture pour un montant de 42 000 euros HT ;
- Lot 6 : fournitures d'électricité pour un montant de 192 000 euros HT.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire à lancer la procédure de passation.

ARTICLE 4 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférent.

Délibération votée par 33 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas


Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance


Richard LE PONTOIS

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240313-D51-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024
Publication : 25/03/2024